



2020/2021

LICENCE LLSHS

MENTION LETTRES- HISTOIRE

3^{ème} année

Directeurs de département : Florent QUELLIER pour l'histoire ;
Jean-François BIANCO pour les lettres

Responsable d'année L3 DLLH : Véronique SARRAZIN
(veronique.sarrazin@univ-angers.fr)

Responsables : L3 Histoire, Didier BOISSON ; L3 Lettres,
Blandine COLOT

Secrétariat : Marie Gomès, bureau 25

UA ¹ **FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

Organisation des
enseignements

Modalités de
contrôle des
connaissances

Programmes et
bibliographie

Chartes

Calendrier
universitaire

**Université
d'Angers**

11, Boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex

Téléphone :
02 41 22 64 21

Document
non-contractuel

Mise à jour : 03/07/2020

Présentation de la double-licence lettres, langues, sciences humaines et sociales : mention Lettres-Histoire

Présentation

Parcours d'excellence, la double licence Lettres-Histoire s'adresse à des candidat-e-s ayant un bon niveau scolaire, qui sont motivés par la perspective de se spécialiser dans deux disciplines et que la surcharge de travail afférente n'effraie pas. Pour limiter les erreurs d'orientation, un rendez-vous sera proposé aux étudiant-e-s à l'occasion de la semaine de rentrée.

La double Licence Lettres-Histoire a toute sa place dans l'offre de formation de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université d'Angers. Elle vise plusieurs objectifs : l'affirmation des compétences disciplinaires et méthodologiques, le développement des compétences transversales, l'acquisition d'une solide culture générale, la professionnalisation, la certification en langue et en informatique, la préparation à la recherche. La double Licence Lettres-Histoire offre des atouts pour des étudiant-e-s ayant le désir et les capacités de développer une double spécialisation dans un cursus aménagé pour la réussite. Elle permet enfin à l'étudiant-e qui hésite entre deux spécialités de retarder son choix sachant qu'à la fin de chaque semestre, il/elle pourra se réorienter vers une licence simple.

La double Licence est conçue de telle sorte que les étudiant-e-s peuvent suivre les enseignements fondamentaux des deux disciplines. Afin d'alléger le volume horaire, le nombre d'enseignements transversaux (UEL, UEP, ECP, ECR) est réduit et certains enseignements ne sont à suivre que dans une seule licence : langue, projet de pré-professionnalisation (PPPE), informatique... L'UFR s'engage à concevoir des emplois du temps compatibles avec ce projet de double Licence, sauf exception (dans ce cas une dispense d'assiduité sera accordée aux étudiant-e-s qui la demanderont). Les Départements de Lettres et d'Histoire facilitent la tâche aux étudiant-e-s en fournissant les informations nécessaires à l'organisation et à la réussite des étudiant-e-s, en organisant un emploi du temps adapté et en simplifiant la liste des modules non fondamentaux.

Objectifs

Il s'agit de donner aux étudiant-e-s une large et solide culture historique et littéraire à travers un parcours riche. La double Licence est conçue pour permettre aux étudiant-e-s de suivre les enseignements fondamentaux des deux disciplines. A partir de la Licence 2, en Lettres, les étudiant-e-s ont le choix entre deux parcours : humanités-enseignement (HumEns, avec une orientation Lettres classiques ou Lettres modernes) ou édition-communication (EdiCom). Cette double formation présente un intérêt particulier notamment parce qu'elle permet d'articuler des disciplines complémentaires comme c'est le cas par exemple entre l'histoire ancienne, l'histoire médiévale, le latin, le grec et l'ancien français.

Poursuite d'étude

Lettres et Histoire sont deux disciplines susceptibles de se compléter dans des projets d'études et des projets professionnels vastes : recherche, enseignement primaire et secondaire, patrimoine, culture, journalisme, sciences politiques, édition, documentation, concours variés dans la filière territoriale ou État...

Organisation des enseignements en licence

Organisé en six semestres, le cursus de licence de l'U.F.R L.L.S.H. de l'Université d'Angers offre aux étudiant.e.s la possibilité d'effectuer un parcours d'étude dans une des six mentions proposées (L.L.C.E.R.– L.E.A. - Lettres – Histoire - Géographie et aménagement – Psychologie).

Accompagnement dans la réflexion sur le projet personnel et professionnel

De la L1 à la L3, chaque étudiant.e est accompagné.e, en lien avec le SUIO-IP, dans la réflexion et la définition de son projet professionnel.

En L2, une UEP de 12h par semestre permet la découverte des champs professionnels correspondant aux cursus de l'U.F.R., notamment par des rencontres avec des professionnels.

En L3, l'étudiant doit choisir plusieurs options professionnalisantes. Une UEP de 48 heures est prévue à chaque semestre. Elle se compose de plusieurs ECP/ECR de 12 heures au premier semestre et de plusieurs ECP/ECR de 12 heures au 2ème semestre. La validation du stage se fera sur présentation de l'attestation de stage au responsable d'année de L3.

N.B. Cet accompagnement vers la définition du projet personnel est complété par une obligation de stage de 10 jours minimum (soit 70h) à réaliser en L2 et/ou en L3.

Un catalogue présentant le contenu des cours est disponible sur le site de l'Université (accès direct sur la composante LLSH, onglet UE Mineure, UEP, ECP).

Pour la psychologie, un stage long de 140h est obligatoire en L3. Ce stage doit être réalisé avant le jury du semestre 6 et avant les sélections pour l'entrée en Master pour les étudiants qui souhaitent déposer leur candidature. Il ne pourra pas être réalisé durant l'été.

Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Licence de Lettres-Histoire, semestre 5

Unité d'enseignement	Matière	Heures par semestre			Evaluation des connaissances		Coef	ECTS	
		CM	TD	TP	1 ^{ère} session	2 ^{nde} session			
UEF 51 Enseignements fondamentaux d'Histoire	Histoire ancienne	24	16 + 2 (DS)		Ecrit (4h) + Contrôle continu	Ecrit (4h)	2,5	5	
	Histoire moderne	24	16 + 2 (DS)		Ecrit (4h) + Contrôle continu	Ecrit (4h)	2,5	5	
	Actualité de l'histoire	16 + 1h20 (DS)			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2	
	2 approfondissements au choix : - Histoire ancienne - Histoire médiévale - Histoire moderne - Histoire contemporaine - Histoire de l'Europe - Géographie des territoires - Histoire de l'art (?)			16		Contrôle continu	Oral	2	4
				16		Contrôle continu	Oral	2	4
	Dossier de recherche			12		Dossier	Dossier corrigé	0,5	1
UEF 52 Enseignements fondamentaux de Lettres	Littérature du XX ^{ème} siècle	12	16		Contrôle continu	Oral	1,5	3	
	Littérature du XVIII ^{ème} siècle	12			Ecrit (4h)	Oral	0,5	1	
	Langue française	12			Contrôle continu	Oral	0,5	1	
	Histoire littéraire du XIX ^{ème} siècle	12			Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	0,5	1	
	Théorie littéraire	12			Ecrit (3h)	Ecrit (3h)	0,5	1	
	Au choix : Littérature comparée ou Grec : textes et traductions	12	16		Contrôle continu	Ecrit (3h)	1	2	
UEF 53 - Parcours au choix	HumEns	Latin : textes et traductions	12	12		CM : Ecrit (2h) TD : Contrôle continu	CM : Ecrit (2h) TD : Ecrit (2h)	1	2
		Au choix : Histoire de la langue ou Langue latine	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
		Au choix : Ancien français ou Langue grecque		12		Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
	EdiCom	Livre et lecture, du papyrus à l'e-book	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
		Grands mouvements littéraires et artistiques		12		Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
		Le Journalisme, histoire et techniques	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
		L'Ecriture journalistique		12		Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
Outils	Langue vivante (au choix anglais, allemand, espagnol)		16+4		Contrôle continu	Oral	1	2	
UEP 5 : 2 cours au choix	ECR : voir liste ci-dessous ECP : consulter la liste de l'UFR		12		Contrôle continu	Selon UEP	1	2	
			12		Contrôle continu	Selon UEP	1	2	
Total semestre 5		113,3	116	0			10,5	42	

Les ECR ne seront pas tous accessibles aux étudiants de double-licence. Des précisions seront données à la rentrée

	Epigraphie et iconographie du monde antique		CC	oral		
	Archéologie médiévale		CC	oral		
	Latin médiéval		CC	oral		
	Histoire de l'éducation		CC	oral		
	Paléographie moderne		CC	oral		
	Transdisciplinarité en histoire contemporaine		CC	oral		
	Analyse de l'image		CC	oral		
	Les dictionnaires, histoire et usages		CC	oral		
	Édition et réception de l'œuvre littéraire		CC	Ecrit 1h		
	Le texte et ses mutations		CC	oral		
	Initiation à la recherche en SDL et didactique des langues		CC	dossier		

Licence de Lettres-Histoire, semestre 6

Unité d'enseignement	Matière	Heures par semestre			Evaluation des connaissances		Coef	ECTS	
		CM	TD	TP	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session			
UEF 61 Enseignements fondamentaux d'Histoire	Histoire médiévale	24	16 + 2 (DS)		Ecrit (4h) + Contrôle continu	Ecrit (4h)	2	4	
	Histoire contemporaine	24	16 + 2 (DS)		Ecrit (4h) + Contrôle continu	Ecrit (4h)	2	4	
	Actualité de l'histoire	16 + 1h20 (DS)			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1,5	3	
	2 approfondissements au choix : - Histoire ancienne - Histoire médiévale - Histoire moderne - Histoire contemporaine - Histoire de l'Europe - Géographie des territoires - Histoire de l'art (?)			16		Ecrit (3h)	Oral	1	2
				16		Ecrit (3h)	Oral	1	2
	Dossier de recherche			24		Dossier	Dossier corrigé	1	2
UEF 62 Enseignements fondamentaux de Lettres	Littérature du XIX ^{ème} siècle	12	16		Contrôle continu	Oral	1,5	3	
	Littérature du Moyen Âge	12			Ecrit (4h)	Oral	0,5	1	
	Littérature du XVI ^{ème} siècle	12			Ecrit (4h)	Oral	0,5	1	
	Langue française	12	12		Contrôle continu	Oral	1,5	3	
	Histoire littéraire du XX ^{ème} siècle	12			Ecrit (1h)	Ecrit (1h)	0,5	1	
	Théorie littéraire	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	0,5	1	
	Au choix : Littérature comparée ou Grec: textes et traductions	12	16		Contrôle continu	Ecrit (3h)	1,5	3	
UEF 63 - Parcours au choix	HumEns	Latin : textes et traductions	12	12		CM : Ecrit (2h) TD : Contrôle continu	CM : Ecrit (2h) TD : Ecrit (2h)	1	2
		Au choix : Histoire de la langue ou Langue grecque	12			Ecrit (2h)	Ecrit (2h)	1	2
	EdiCom	Fondements du monde contemporain - 2	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
		Le monde du web		12		Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2
	Perspectives interculturelles	12			Contrôle continu	Ecrit (2h)	1	2	
Outils	Langue vivante (au choix anglais, allemand, espagnol)		16+4		Contrôle continu	Oral	1	2	
UEP 5 : 2 cours au choix	ECR : Voir liste ci-dessous ECP : Consulter la liste de l'UFR		12		Contrôle continu	Selon UEP	1	2	
			12		Contrôle continu	Selon UEP	1	2	
UEP 6 : Stage	Stage de 70 heures				Contrôle continu	Selon UEP	1	2	
Total semestre 6		125,3	116	0			13,5	44	

Les ECR ne seront pas tous accessibles aux étudiants de double-licence. Des précisions seront données à la rentrée.

	Epigraphie et iconographie du monde antique	CC	oral		
	Archéologie médiévale	CC	oral		
	Latin médiéval	CC	oral		
	Histoire de l'éducation	CC	oral		
	Paléographie moderne	CC	oral		
	Transdisciplinarité en histoire contemporaine	CC	oral		
	Analyse de l'image	CC	oral		
	Le manuscrit littéraire	CC	oral		
	Initiation à la recherche en littérature	CC	dossier		
	Renaissance de l'Europe	CC	Oral		

Sigles à retenir

CC : Contrôle continu

CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues

CM : Cours magistral

DA : Dispensé(e) d'assiduité

DS : Devoir surveillé

EC : Élément constitutif

ECP : Éléments constitutifs préprofessionnels

ECR : Éléments constitutifs recherche

ECTS: European Credits Transfer System

E2O : Enseignement optionnel d'ouverture

ET : Examen terminal

IA : Inscription administrative

IP : Inscription pédagogique

LLSH : Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

UE : Unité d'enseignement

UEF : Unité d'enseignement fondamental

UEM : Unité d'enseignement mineur

UEP : Unité d'enseignement de préprofessionnalisation

UFR : Unité de formation et de recherche

Descriptif des enseignements et programmes

SEMESTRE 5

UEF51 Fondamentaux d'histoire

Histoire ancienne : Païens et chrétiens dans l'Empire romain (193-395). *De l'avènement de Septime Sévère à la mort de Théodose I^{er}*

Entre la période sévérienne et la période théodosienne, l'Empire romain connaît de profondes transformations qui conduisent finalement en matière religieuse à la promotion officielle du christianisme, précédemment rejeté. Pour autant, le ou plutôt les paganismes ne disparaissent pas simultanément. Ce sont donc les conditions, les modalités et les champs d'application de ce changement ainsi que les résistances provoquées par ce renversement d'une importance capitale dans l'histoire que nous nous proposerons d'étudier en soulignant que le nouveau paradigme de pensée religieuse qui émerge sauvegarde pour l'essentiel le sens commun d'un monde où le divin est à l'œuvre.

Enseignant : Philippe BLAUDEAU

Bibliographie :

BARNES T., *Constantine, Dynasty, Religion and Power in the Later Roman Empire*, Malden (MA)/Oxford/Chichester, 2011.

BASLEZ M.-Fr., *Comment notre monde est devenu chrétien*, Tours, 2008.

BASLEZ M.-Fr., *Comment les chrétiens sont devenus catholiques (Ier-Ve siècles)*, Paris, Tallandier, 2019, 313 p.

CARRIÉ J.-M., ROUSSELLE A., *L'Empire romain en mutation. Des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, 1999 (Points histoire 221, Nouvelle histoire de l'Antiquité 10).

CHUVIN P., *Chronique des derniers païens. La disparition du paganisme dans l'Empire romain du règne de Constantin à celui de Justinien*, Paris, 1990, 2004.

Histoire générale du christianisme. I. Des origines au XV^e siècle, ARMOGATHE J.-R., MONTAUBIN P. et PERRIN M.-Y. (dir.), Paris, 2010.

Histoire du christianisme. 1. Le Nouveau Peuple (des origines à 250). II. Naissance d'une chrétienté (250-430). PIETRI Ch. et L. (dir.), Paris, 2000 et 1995.

LANE FOX R., *Pagans and Christians*, Londres, 1986 (traduction française = *Païens et chrétiens. La religion et la vie religieuse dans l'Empire romain de la mort de Commode au concile de Nicée*, Toulouse, 1997).

MARAVAL P., *Le christianisme. De Constantin à la conquête arabe*, Paris, 2005.

MARAVAL P., *Théodose le Grand. Le pouvoir et la foi*, Paris, 2009.

MARAVAL P., *Constantin le Grand : empereur romain, empereur chrétien (306-337)*, Paris, 2011.

MARROU H.-I., *Décadence romaine ou Antiquité tardive, III^e-VI^e siècle*, Paris, 1977.

VEYNE P., *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris, 2007.

Histoire moderne : Une Histoire de la tolérance en Europe aux XVI^e-XVIII^e siècles (France, Angleterre, Allemagne, Pologne, Provinces-Unies)

Dans un monde frappé par les affrontements religieux, il s'agit de réfléchir à l'histoire du concept de tolérance à l'époque moderne. En effet, face au développement de la Réforme protestante au XVI^e siècle, les Etats ont mis en place différentes politiques pour éviter les affrontements confessionnels qu'il faudra étudier. Dans ces différents contextes nationaux, quelles relations confessionnelles peut-on observer ? Entre affrontements et coexistence confessionnelle, les attitudes sont variées. Cependant, face à différents événements, en particulier en France la Révocation de l'édit de Nantes (1685) et en Angleterre la Glorieuse

Révolution (1688-1689), sous l'influence de plusieurs philosophes et hommes de lettres, cette notion de tolérance a progressivement évolué et elle a pris un sens davantage positif. Il s'agira de comprendre cette évolution, mais aussi d'en voir toutes les limites.

Enseignant : Didier BOISSON

Bibliographie :

- Boisson Didier et Daussy Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006.
Christin Olivier, *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, 328 p.
Lecler Joseph, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, A. Michel, 1994.
Negroni Barbara de, *Intolérances. Catholiques et protestants en France, 1560-1787*, Paris, Hachette, 1996.
Saupin Guy, *Naissance de la tolérance en Europe aux Temps modernes : XVI^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
Wanegffelen Thierry, *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance (xvi^e-xx^e siècle)*, Paris, Livre de Poche, 1997.
Zarka Yves-Charles, Lessay Franck et Rogers John (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, Paris, PUF, 2002.

Actualité de l'histoire : Le cours sera partagé à chaque semestre entre 2 enseignant-e-s (ancienne et moderne au S5 ; médiévale et contemporaine au S6). Pour chaque période (en envisageant la période, sans se limiter à la question traitée en CM), on présentera l'actualité historiographique : questionnements, sources, méthodes, publications...

2 approfondissements au choix

Histoire ancienne : Le monde hellénistique, de la mort d'Alexandre le Grand à celle de Cléopâtre VII (323-30 a. C.).

Le cours d'approfondissement d'histoire grecque ancienne de L3 s'inscrit dans la continuité directe du cours de L2 (UEF41), qui s'achevait avec la mort d'Alexandre le Grand à Babylone au lendemain de ses immenses conquêtes en Orient. Ce cours propose un panorama général de l'histoire politique, culturelle et sociale du monde grec à l'époque hellénistique. Du point de vue de politique, on étudie d'abord le partage de l'empire d'Alexandre entre les Diadoques, qui aboutit à l'établissement des dynasties Antigonides, Lagides, Séleucides et Attalides, puis l'on traite de la montée en puissance de l'influence romaine dans les affaires grecques, jusqu'à la disparition du dernier grand royaume hellénistique avec la fin de la dynastie lagide en 30 a. C. Sont ensuite abordées les mutations culturelles de l'hellénisme au gré de ses échanges et rencontres avec les autres civilisations qui, de l'Égypte à la Bactriane, se trouvent désormais intégrées à l'oekoumène grec. Enfin, on interroge certaines des transformations économiques et sociales engendrées par l'ensemble de ces bouleversements politiques et culturels.

Enseignant : William PILLOT

Bibliographie :

- Erskine Andrew (éd.), *Le monde hellénistique : espaces, sociétés, cultures, 323-31 av. J.-C.*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 (1^{ère} éd. anglaise 2003).
Grandjean Catherine, Hoffmann Geneviève, Capdetrey Laurent et Carrez-Maratray Jean-Yves, *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 2017 (1^{ère} éd. 2008).
Will Édouard, *Histoire politique du monde hellénistique*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2003 (1^{ère} éd. 1966).

Polybe, *Histoires*, toutes éditions et traductions.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, toutes éditions et traductions.

Plutarque, *Les Vies parallèles*, toutes éditions et traductions.

Histoire médiévale : Le pouvoir dans l'Occident du très haut Moyen Âge: l'exemple du royaume wisigothique d'Hispanie (507-711).

Après leur victoire sur les troupes impériales à Andrinople en 378, les Goths sont installés officiellement en 418 par les empereurs romains en Aquitaine. Alors que la structure impériale entre dans une profonde crise et disparaît en Occident en 476, ce royaume des Goths se renforce autour de Toulouse jusqu'à son effondrement en 507 face aux Francs de Clovis. Il se reconstitue au VI^e siècle autour de Tolède et devient l'un des plus puissants d'Occident. Il constitue alors un véritable laboratoire politique, où l'héritage romain demeure très prégnant, où s'élabore une riche réflexion sur l'identité du royaume et où la christianisation du politique s'avère très précoce et originale. Cet ensemble politique prend fin en 711 avec l'invasion musulmane. Ce cours étudiera le pouvoir politique dans ce royaume entre Antiquité et Moyen Âge, ses cadres institutionnels, son exercice et ses symboles.

Enseignant : Thomas DESWARTE

Bibliographie :

RUCQUOI Adeline, *Histoire médiévale de la Péninsule ibérique*, Paris, Seuil, 1993.

MENJOT Denis, *Les Espagnes médiévales : 409-1474*, Paris, Hachette (Carré Histoire), 2013.

WOLFRAM Hervig, *History of the Goths*, Paris, A. Michel, 1990 (trad. Histoire des Goths, Albin Michel, 1992).

Histoire moderne : Histoire de la culture matérielle de la Renaissance à la Révolution. En privilégiant le domaine français, ce cours abordera l'histoire de la culture matérielle de l'Ancien Régime (vie quotidienne, alimentation, vêtement, habitat et jardin, objets religieux, de parure, d'hygiène et de loisir, outils...) tant d'un point de vue historiographique (des années 1960 aux chantiers actuels) que méthodologique. Le cours s'appuiera sur la diversité des sources disponibles pour une histoire de la culture matérielle (archives manuscrites, sources littéraires, sources iconographiques, fouilles archéologiques, les objets eux-mêmes) et de leurs questionnements. L'histoire de la culture matérielle sera ainsi abordée dans sa globalité par de grandes thématiques comme la pénurie et la profusion, l'autoconsommation et le marché, l'ouverture du village, mais aussi le corps, l'hygiène, la pudeur, les confessions religieuses, la naissance de l'intime, les cinq sens, les émotions... L'objectif final d'une histoire globale de la culture matérielle est de comprendre une société en la replaçant dans ses conditions de vie matérielles et culturelles.

Enseignant : Florent QUELLIER

Bibliographie :

FIGEAC, Michel, dir., *L'ancienne France au quotidien. La vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2007.

MANDROU, Robert, *Introduction à la France moderne*, Paris, Albin Michel, 1961, nombreuses rééditions.

MEISS, Marjorie, *La culture matérielle de la France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2016.

POULOT, Dominique, « Une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *RHMC*, avril-juin 1997, p. 344-357.

ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales*, Paris, Fayard, 1997.

Histoire contemporaine : Enfance, jeunesse et régulations sociales aux XIX^e et XX^e siècles

L'enfance et la jeunesse sont des âges de la vie privilégiés des actions et politiques de régulation sociale aux XIX^e et XX^e siècles. Symbole d'avenir mais danger potentiel, les jeunes sont encadrés par nombre d'institutions, publiques comme privées : famille, école, assistance, justice, etc. Acteurs sociaux à part entière, les enfants et les jeunes sont aussi des agents du changement social, porteurs d'une identité spécifique et sources de contestation politique.

Le premier semestre portera sur l'impact de la Révolution française sur le long XIX^e siècle, sur les conceptions de l'enfant de la société libérale, lorsqu'il importe de sauver des vies mais aussi de préserver « l'ordre social ».

Enseignant : Eric PIERRE

Bibliographie/sitographie :

Bantigny L., *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*, Paris, 2007.

Becchi Egle, Julia Dominique, *Histoire de l'enfance en Occident du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, 1998.

Denechere Yves et Niget David, *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

Dupont-Bouchat M.-S. et Pierre Éric (dir.), *Enfance et justice au XIX^e siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, 2001.

Farcy Jean-Claude, *La jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, 2004.

Fass P-S., *The Routledge History of Childhood in the Western World*, London, Routledge, 2012.

Lévi Giovanni, Schmitt Jean-Claude, *Histoire des jeunes en Occident*, Paris, 1996.

Niget David, *La naissance du tribunal pour enfants. Une comparaison France-Québec*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Quincy-Lefèbvre Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile 1880-fin des années trente*, Paris, 1997.

Rollet-Echalier Catherine, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, 1990.

Revue d'Histoire de l'Enfance Irrégulière <https://rhei.revues.org/>

Histoire de l'Europe : L'idée d'Europe n'apparaît pas au XX^e siècle lorsqu'après la seconde guerre mondiale, les dirigeants des pays détruits ont voulu bâtir la Communauté Européenne. Depuis longtemps, la paix et l'unité des Européens ont été confrontées à la difficulté des particularismes et des antagonismes. Mais depuis l'antiquité, si l'idée d'Europe a été présente dans les débats, elle a évolué face aux nationalismes et aux impérialismes. Nous chercherons donc, principalement à l'époque contemporaine (avant 1945), à en appréhender les discussions et les projets.

Enseignant : Christophe ROUSSEAU

Bibliographie :

BRUNETEAU Bernard, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle, à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006.

CARBONELL Charles-Olivier et autres, *Une histoire européenne de l'Europe*, Tome 1: *Mythes et fondements (des origines au XV^e siècle)*, Tome 2 : *D'une renaissance à l'autre (XV^e-XX^e siècle)*, Toulouse, Privat, 1999.

Géographie des territoires : Des renseignements seront fournis à la rentrée.

Dossier de recherche : L'objectif général est de faire découvrir aux étudiants le travail de la recherche par le contact le plus direct possible avec des sources (écrites, audiovisuelles, archéologiques...).

Au semestre 5, les étudiants découvrent ce qu'est la recherche, l'organisation d'un centre d'archives ou d'un musée, choisissent un sujet de recherche (par groupes de 3), identifient des sources correspondantes et rendent un rapport d'étape.

Enseignant : Didier BOISSON

UEF52 Fondamentaux de lettres

Littérature du XX^e siècle : Étude d'une thématique et d'un genre littéraires à partir de l'analyse développée d'une ou plusieurs œuvres emblématiques du XX^e siècle.

Enseignante : Carole Auroy

Bibliographie :

Marcel Proust, *Du côté de chez Swann* [1917], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1984 (n° 1924).

Littérature du XVIII^{ème} siècle : Rire au dix-huitième siècle. Réflexion sur le rire et ses avatars, de la société au théâtre, de la Foire à la Comédie-Française, de la parade à la "grande comédie", de Lesage à Beaumarchais.

Enseignant : Jean-François Bianco

Trois pièces au programme :

-Lesage, Fuzelier, d'Orneval, *Arlequin roi des Ogres ou les Bottes de sept lieues*, dans *Le Théâtre de la Foire, ou l'Opéra comique*, Folio théâtre 158, Gallimard, 2014.

-Beaumarchais, *Le Barbier de Séville, Jean Bête à la foire*, Folio classique 1377, Gallimard, 2007.

Bibliographie :

Élisabeth Bourguinat, *Le Siècle du persiflage*, PUF, 1998.

Jean Goldzink, *Comique et comédie au siècle des Lumières*, L'Harmattan, 2000.

Anne Richardot, *Le Rire des Lumières*, Honoré Champion, 2002.

Langue française : Éléments de pragmatique. L'énonciation et l'énoncé. Grammaire du discours, grammaire du texte.

Enseignant : Jean-François Bianco

Bibliographie :

Françoise Armengaud, *La Pragmatique*, PUF, 2007.

Frédéric Calas, Nathalie Garric, *Introduction à la pragmatique*, Hachette supérieur, 2007.

Michèle Perret, *L'Énonciation en grammaire du texte*, Nathan, 1994.

Histoire littéraire du XIX^{ème} siècle : Étude de la vie intellectuelle et littéraire du XIX^e siècle. Découverte de la littérature de l'époque à travers un panorama chronologique des principaux genres littéraires, des principales œuvres, des principaux auteurs.

Enseignante : Cécile Meynard

Bibliographie :

Histoire de la littérature française du XIX^e siècle (Alain Vaillant, PUR)

Littérature XIX^e siècle (H. Mitterand, Nathan)

Théorie littéraire : Connaissance des aspects essentiels de la théorie littéraire.

Enseignante : Mathilde Bataillé

Bibliographie : Les textes étudiés en CM seront fournis lors du cours.

Les exemples littéraires seront essentiellement tirés de : Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, 1913.

Au choix :

Littérature comparée : Approfondir les questions méthodologiques abordées en L1 et en L2 ; s'interroger sur la notion de patrimoine littéraire dans un contexte international par l'étude approfondie d'une question comparatiste et d'un corpus d'œuvres littéraires

Des familles dans l'Histoire

Enseignante : Anne-Rachel Hermetet

Bibliographie :

Virginia Woolf, *Les Années* [*The Years*, 1937], traduit de l'anglais par Germaine Delamain et révisé par Colette-Marie Huet, Folio classique

Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Le Guépard* [*Il gattopardo*, 1958], traduction de J. P. Manganaro, Seuil, coll. Points

Il est IMPERATIF de se procurer les œuvres dans les éditions indiquées

ou

Grec, textes et traductions : Entraînement à la pratique de la lecture et de la traduction de textes grecs (prose et poésie). Perfectionnement et consolidation des connaissances dans les domaines de la langue et du vocabulaire, par la pratique d'exercices de traduction et d'assimilation. Pédagogie différenciée en fonction du cursus d'études des étudiants et de leur niveau en grec. Objectifs visés : Acquérir des compétences dans les domaines de l'analyse d'une phrase, de la morphologie et du vocabulaire ; consolider ses compétences dans les domaines de la lecture et de la traduction de tout texte grec, en fonction de sa forme, de son genre et de son époque. Acquérir des compétences dans les domaines de la lecture, de la traduction et du commentaire de tout texte grec, en fonction de sa forme, de son genre et de son époque.

Enseignant : Laurent Gourmelen

Bibliographie

Travail à partir d'un manuel qu'il est impératif d'avoir acquis : *Hermaion. Initiation au grec ancien*, J.-V. Vernhes, Édition complète, Éditions Ophrys, 2003

UEF53 Parcours au choix

HumEns :

Latin, textes et traduction :

Descriptif du CM : Pratique de la lecture, de la traduction et du commentaire de textes latins (prose et poésie) échelonnés selon leur difficulté. Acquisition de compétences dans les domaines de la lecture, de la traduction et du commentaire de textes latins, en fonction de leur forme, de leur genre et de leur époque.

Enseignante (CM) : Blandine Colot

Bibliographie : Cours avec support du Manuel « débutants » pratiqué en L1 et L2, de fiches fournies, et de la grammaire "Cart, Grimal" indiquée en L2 : pédagogie différenciée selon l'origine de formation des étudiants (débutants ou continuants). Textes à traduire fournis.

Lecture de : Henri-Irénée Marrou, *Décadence romaine ou antiquité tardive ? IIIe-VIe siècles*, Paris, Seuil.

Descriptif du TD : Apprentissage de points grammaticaux complexes et des subtilités de la langue latine classique et perfectionnement en langue française à travers l'étude et la traduction d'une œuvre suivie. La pédagogie (longueur des textes et des traductions) est différenciée selon l'origine de formation des étudiants.

Enseignante (TD) : Emmanuelle Dufouleur

Bibliographie :

Cicéron, *Pour T. Annius Milon*, édition bilingue, Introduction de : Jean-Noël ROBERT, Texte établi et traduit par : André BOULANGER, Les Belles Lettres, « Classiques en poche », (1999¹) 2010.

Laurent Pernot, *La rhétorique dans l'Antiquité*, Le livre de poche, 2000.

Au choix

Histoire de la langue : Le cours a pour finalité la découverte de la langue française dans son évolution, du latin classique à nos jours, via la traduction, la phonétique historique, la morphologie, la syntaxe et le lexique de la langue médiévale.

Enseignante : Élisabeth Pinto-Mathieu

Bibliographie : L'œuvre au programme, à acheter et à apporter à tous les cours est :

Fabliaux érotiques, éd. Luciano Rossi, collection Lettres Gothiques, Le Livre de Poche, 1993, 544 pages. Ouvrage bilingue. ISBN : 2253060011

ou

Langue latine : Perfectionnement et consolidation des connaissances dans les domaines de la langue et du vocabulaire, par la lecture, la traduction et l'étude de points de grammaire spécifiques sur un ensemble de textes issus d'une œuvre suivie (poésie classique). Une contextualisation littéraire, historique et culturelle permet de replacer l'œuvre dans la diachronie de la littérature latine et de ses grands genres.

Enseignante : Emmanuelle Dufouleur

Bibliographie :

Virgile, *Énéide*, édition et traduction de Jacques Perret, Folio Classique, 1991.

NB : Les textes d'études en langue originale seront fournis par l'enseignante mais l'ouvrage est à lire *in extenso* en français pour le semestre. L'édition de Jacques Perret en Folio Classique est une possibilité qui peut être avantageusement remplacée par l'édition bilingue aux Belles Lettres, « Classiques en poche », 2013, avec introduction, traduction et notes de Paul Veyne.

Au choix

Ancien français : Ce cours est le TD correspondant au CM Histoire de la langue (voir supra, UEF 52). Il s'attache plus particulièrement à la traduction de l'œuvre au programme et à l'étude de son vocabulaire.

Enseignante : Élisabeth Pinto-Mathieu

Bibliographie : voir supra, le livre utilisé en TD étant le même qu'en CM : *Fabliaux érotiques*, éd. Luciano Rossi, collection Lettres Gothiques, Le Livre de Poche, 1993, 544 pages. Ouvrage bilingue. ISBN : 2253060011.

ou

Grec : Perfectionnement et consolidation des connaissances dans les domaines de la langue et du vocabulaire, par la pratique d'exercices de traduction et d'assimilation, ainsi que par la lecture de textes grecs.

Objectif : acquérir des compétences dans les domaines de l'analyse de phrases, de la morphologie, du vocabulaire et de l'étymologie ; consolider ses compétences dans les domaines de la lecture, de la traduction et du commentaire de textes grecs.

Enseignant : Laurent Gourmelen

Bibliographie : *Hermaion. Initiation au grec ancien*, J.-V. Vernhes, Édition complète, Éditions Ophrys, 2003

ÉdiCom

Livre et lecture, du papyrus à l'e-book : Présentation de l'histoire du livre et de la lecture, du papyrus à l'e-book. Étude des facteurs psychologiques, sociologiques, économiques, techniques et culturels qui influencent les évolutions de la lecture et des supports de lecture. Compétences visées : comprendre les changements survenus dans l'histoire des objets et des pratiques de lecture. Analyser les enjeux actuels des mutations culturelles. Maîtriser le vocabulaire spécifique de la production et de la diffusion des manuscrits, imprimés et supports numériques de lecture.

Enseignante : Véronique Sarrazin

Bibliographie : BARBIER Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Paris, A. Colin, 2012

GILMONT Jean François, VARRY Dominique dir., *Du parchemin à l'électronique : une histoire du livre et de la lecture*, CEFAL 2014

Grands mouvements littéraires et artistiques : Panorama des grands mouvements littéraires et artistiques de France dans leur contexte européen voire mondial. Ce cours est utile pour la préparation aux épreuves de culture générale des concours (journalisme, fonction publique, communication).

Enseignante : Mathilde Bataillé

Le journalisme, histoire et techniques : Présentation sur le long terme de l'histoire du journalisme. Étude des facteurs sociologiques, économiques et culturels qui influencent l'évolution des usages et techniques journalistiques, des premières gazettes jusqu'à la presse contemporaine.

Enseignante : Cécile Châtelet

Écriture journalistique : Pratique de l'écriture journalistique dans tous ses états. Étude des contraintes, des genres et des styles qui la constituent.

Enseignante sera présentée à la rentrée.

Langue et certification

Langue vivante (LV) : Ce cours a pour but de consolider les acquis, d'aborder des situations de communication quotidiennes, à l'oral comme à l'écrit, dans une langue simple mais compréhensible, à partir de supports authentiques de toutes natures (écrits, oraux, visuels) et de découvrir des aspects culturels de l'aire linguistique concernée.

Les enseignements de langue viseront à amener les étudiants au niveau B2 défini par le CECRL. Au terme de leur licence (ou même avant s'ils sont prêts), les étudiants pourront éventuellement prétendre à une certification en langue au moins de niveau B2. Cette certification leur sera utile pour intégrer certains Masters, pour partir étudier dans une université étrangère, et valorisera leur CV.

UEP 4 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche

2 enseignements à choisir

À partir de la deuxième année et jusqu'à la fin de la licence, du S3 au S6, les étudiants doivent suivre un certain volume d'unités d'enseignement préprofessionnel. Ces enseignements permettent aux étudiants d'inscrire leurs études dans un projet personnel et professionnel de plus en plus précis. En offrant la possibilité d'une première professionnalisation, elles visent à améliorer l'insertion professionnelle en fin licence ou après la licence. Ces unités entendent également faciliter la réussite des étudiants à des concours.

SEMESTRE 6

UEF 61 Fondamentaux d'histoire

Histoire médiévale : Parenté et famille au prisme du conjugal : discours, pratiques et représentations médiévales (XI^e-XV^e siècles).

Depuis qu'en 1977 paraît le colloque *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, dirigé par G. Duby et J. Le Goff, les deux termes ont été très souvent associés pour apprécier, au-delà de la description des règles de droit ou du statut des personnes, ce que peuvent être les modes de fonctionnement du groupe domestique, les empreintes sociales des relations de parenté, au prisme d'un questionnaire renouvelé par les apports de l'anthropologie. L'enjeu est bien depuis de renouveler les termes et les objets de l'histoire sociale de l'époque médiévale. Le cours ne se donne pas comme finalité d'exposer une histoire de la famille médiévale (cellule domestique, dans ses aspects économiques ou affectifs et relationnels, au prisme de la parenté pratique) pas plus qu'une exploration exhaustive du fonctionnement des parentés médiévales (structures de parenté, déclinaisons normatives de la pensée chrétienne qui hiérarchise les parentés par le baptême, par le sang, par l'alliance). Il s'agira de privilégier le point de vue de l'étude de la conjugalité pour en saisir toutefois, en miroir, les principaux contours, de la Réforme grégorienne à l'orée des Temps modernes. En questionnant les discours d'autorité, les pratiques et les représentations sociales du mariage et du couple, nous essaierons justement de saisir les enjeux de la pensée médiévale de la parenté et de ses empreintes sociales, d'étudier le fonctionnement de la famille comme cellule de reproduction biologique et sociale mais aussi « communauté émotionnelle » (B. Rosenwein), de problématiser la manière dont peut s'exprimer (ou non) l'individualité du consentement (au mariage, à la sexualité, à la transmission des biens) au regard des intérêts du lignage, de la parentèle, de l'*Ecclesia*. La doctrine romano-canonique du « lien matrimonial » formalise pragmatiquement une norme qui vise à distinguer le laïc du clerc, et autorise la mise sous contrôle de sa sexualité, induit des discours fondateurs dans la pensée occidentale sur le corps sexué, génré, la chair et le sang.

Attentifs aux variables de genre (femmes/hommes), de statuts (légitimes/bâtards), de place dans la fratrie, nous questionnerons les logiques politiques des alliances (matrimoniales) et de la circulation des biens. Enfin, nous étudierons comment s'appréhende « la société conjugale », entre ordre et désordres (mariages clandestins, rapt, violences, charivari) et ce que cela révèle des injonctions parfois contradictoires entre autorités, entre individus et parentèles, entre hommes et femmes, entre générations.

Enseignante : Carole AVIGNON

Bibliographie :

Lefebvre – Teillard Anne, *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, Paris, 1996

Lett Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e-XV^e siècle*, Paris, 2000

Lett Didier, *Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre, XII^e-XV^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2012

Morsel Joseph, *Noblesse, parenté et reproduction sociale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Picard, 2017

Histoire du mariage, Sabine Melchior-Bonnet, Catherine Salles dir., Robert Laffont, Paris, 2009, *Le mariage au Moyen Âge* (Charles de la Roncière), p. 211-430.

Histoire de la famille, t. 2 Temps médiévaux : Orient, Occident, dir. Burguière André, Klapisch-Zuber Christiane, Segalen Martine, Zonabend Françoise, Paris, Armand Colin, 1986

***Histoire contemporaine* : Des dominations impériales aux sociétés postcoloniales : une histoire contemporaine**

Nourri des travaux de la *new imperial history*, de l'histoire des relations internationales ainsi que de l'histoire des sociétés coloniales, ce cours traitera des empires à l'époque contemporaine, qu'ils fussent « formels » ou « informels », « coloniaux » ou « terrestres », « vieux » ou « nouveaux », et de leurs héritages contemporains. Il sera orienté vers les mondes extra-européens (Asie, Afrique, Amérique latine), sans pour autant délaissier les formes impériales qui se déployèrent au cœur même de l'Europe. Les notions d'empire, d'impérialisme et de sphère d'influence seront au centre de cet enseignement, de la « course aux colonies » à la fin du XIX^e siècle jusqu'aux manifestations de l'hyperpuissance nord-américaine dans les années 1990. La capacité d'agir des sociétés dominées, des résistances coloniales à la décolonisation et l'émergence du Tiers Monde, sera un second fil directeur du cours. La question des mémoires d'empire, des catégories raciales et du prisme colonial, qui animent les débats contemporains, sera enfin mise en perspective afin d'éclairer les enjeux du temps présent.

Enseignant : Romain ROBINET

Bibliographie :

BERTRAND Romain, *Mémoires d'empires : la controverse autour du fait colonial*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2006.

BURBANK Jane et COOPER Frederick, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011.

CHARLE Christophe, *La crise des sociétés impériales : Allemagne, France, Grande-Bretagne : 1900-1940 : essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001.

DROZ Bernard, *Histoire de la décolonisation au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2006.

FERRO Marc (dir.), *Le livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont, 2003

FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.
LAZARUS Neil, *Penser le postcolonial*, Paris, Amsterdam, 2006.
MICHEL Marc, *Décolonisation et émergence du Tiers Monde*, Paris, Hachette, 2005.
PHAN Bernard, *Colonisations et décolonisations françaises depuis 1850*, Paris, Armand Colin, 1999.
REYNAUD PALIGOT Carole. *La République raciale*, Paris, PUF, 2006.
SINGARAVELOU Pierre (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe – XXe siècles)*, Paris, Seuil, 2013.
SMOUTS Marie-Claude, *La situation postcoloniale*, Paris, FNSP, 2007.
SURUN Isabelle (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires, Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950)*, Paris, Atlande, 2012.
WESSELING Henri, *Les empires coloniaux européens 1815-1919*, Paris, Gallimard, 2009.
WESTAD Odd Arne, *La Guerre froide globale*, Paris, Payot, 2007.

Actualité de l'histoire : Le cours sera partagé à chaque semestre entre 2 enseignant-e-s (ancienne et moderne au S5 ; médiévale et contemporaine au S6). Pour chaque période (en envisageant la période, sans se limiter à la question traitée en CM), on présentera l'actualité historiographique : questionnements, sources, méthodes, publications...

Yves Denéchère présentera l'actualité de l'histoire contemporaine dans les thématiques suivantes : échelles et approches de l'histoire nationale ; histoire coloniale, postcoloniale, décoloniale ; histoire de l'humanitaire. Carole Avignon présentera l'actualité de l'histoire médiévale autour de trois thématiques (Émotions, Corps (et âme), Chair). Tristan Martine analysera comment le *Spatial Turn* s'est imposé en histoire médiévale de façon très différente en France et en Allemagne et reviendra également sur la notion de « mutation » au Moyen Âge central, dans une perspective comparatiste entre historiographies francophones et germanophones.

2 approfondissements au choix :

Histoire ancienne : Exercer le pouvoir dans l'Empire romain chrétien (395-565)
A partir des sources écrites, (littéraires, juridiques et épigraphiques), mais aussi numismatiques et iconographiques, cet enseignement aura pour objet d'examiner les fondements et les pratiques de l'autorité dans le cadre de l'espace public de l'Empire romain, entre Orient et Occident (jusqu'en 476 pour ce dernier ensemble). Il visera en particulier à mettre en évidence les transformations et les redéfinitions suscitées par un rapport complexe et évolutif entre Etat et Eglise qui trouve une expression particulièrement originale avec le règne de l'empereur Justinien (527-565)

Enseignant : Pierre-Henri ORTIZ

Bibliographie :

Cambridge Companion (The) to the Age of Justinian, ed. M. Maas, Cambridge, CUP, 2005, XXVII-626 p.

DAGRON (Gilbert), *Empereur et prêtre. Étude sur le "césaropapisme" byzantin*. Paris, Gallimard, 1996, 435 p., 6 plans (N.R.F. Bibliothèque des histoires).

Droit, religion et société dans le Code Théodosien. Troisièmes Journées d'Etude sur le Code Théodosien (Neuchâtel, 15-17 février 2007), éd. J.-J. AUBERT et Ph. BLANCHARD, Genève, Droz, 2009, XVIII-445 p. (Université de Neuchâtel, Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines 55).

MARAVAL (Pierre), *Justinien : le rêve d'un empire chrétien universel*, Paris, Tallandier, 2016, 432 p.

Histoire médiévale : Église et pouvoirs dans les royaumes de France et de Germanie au Moyen Âge central (IX^e-XII^e siècles)

Du IX^e au XII^e siècle, la France et la Germanie connaissent une série de bouleversements : à la suite de l'effondrement de l'empire carolingien, la royauté doit se réinventer, donnant naissance à un nouvel empire puissant en Germanie, tandis qu'en France les rois sont bien plus faibles et peinent à dominer les grands princes. Dans le même temps, le rapport entre les aristocrates laïques et l'Église est complètement chamboulé en raison de différentes réformes religieuses, et notamment de la réforme grégorienne : cette « révolution totale » (F. Mazel) modifie profondément l'ensemble de l'ordre social aux XI^e et XII^e siècles. Cet enseignement comparera systématiquement les dynamiques du pouvoir entre rois, princes et Église en France et en Germanie.

Enseignant : Tristan MARTINE

Bibliographie :

- Bühner-Thierry, Geneviève, *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, Picard, 1997.
- Bühner-Thierry, Geneviève et Deswarte, Thomas (dir.), *Pouvoirs, église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie de 888 aux premières années du XII^e siècle*, Cned, 2008.
- Gouguenheim, Sylvain, *La réforme grégorienne. De la lutte pour le sacré à la sécularisation du monde*, Ed. du Temps Présent, 2014.
- Grosse, Rolf, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne, 800-1214*, Septentrion, 2014.
- Isaïa, Marie-Céline (dir.), *Pouvoirs, Église et société. France, Bourgogne, Germanie 888-1120*, Atlande, 2009.
- Mazel, Florian, *Féodalités (888-1180)*, Belin, 2010.

Histoire moderne : Voir semestre 5

Enseignant : Florent QUELLIER

Bibliographie :

- FIGEAC, Michel, dir., *L'ancienne France au quotidien. La vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2007.
- MANDROU, Robert, *Introduction à la France moderne*, Paris, Albin Michel, 1961, nombreuses rééditions.
- MEISS, Marjorie, *La culture matérielle de la France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2016.
- POULOT, Dominique, « Une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *RHMC*, avril-juin 1997, p. 344-357.
- ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales*, Paris, Fayard, 1997.

Histoire contemporaine : Enfance, jeunesse et régulations sociales aux XIX^e et XX^e siècles
Dans la lignée des perspectives abordées au premier semestre, ce cours portera sur les problématiques liées à l'histoire de l'enfance et de la jeunesse durant le court XX^e siècle. Il

analysera largement les cas français et européens, tout en offrant de nombreuses pistes pour penser les catégories « enfance » et « jeunesse » sur d'autres parties du globe.

Si enfants et jeunes continuèrent à être encadrés par toute une série d'institutions, de nature publique ou privée, ils firent de plus en plus l'objet de politiques spécifiques, aussi bien dans les démocraties libérales que dans les États totalitaires. Le XX^e siècle vit parallèlement la mondialisation des réflexions sur l'enfance et la jeunesse, sources de nouvelles pratiques à l'échelle globale. Il vit également la généralisation et l'internationalisation des organisations de jeunes et d'étudiants. Siècle des extrêmes, il fut enfin marqué par la violence des conflits mondiaux et des guerres de décolonisation, dont enfants et jeunes furent autant victimes qu'acteurs.

Enseignant : Romain ROBINET

Bibliographie :

Bancel Nicolas, Denis Daniel, Fates Y. (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie : la jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, Paris, La découverte, 2003.

Bantigny Ludivine, Jablonka Ivan (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2009.

Becchi Egle, Julia Dominique (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1998.

Denechere Yves, Marcilloux Patrice (dir.), *Le Centre international de l'enfance (1949-1997). Des archives à l'histoire*, Rennes, PUR, 2016

Kotek Joël, *La jeune garde. Entre KGB et CIA, la jeunesse mondiale, enjeu des relations internationales, 1917-1989*, Paris, Seuil, 1998.

Levi Giovanni et Schmitt Jean-Claude (dir.), *Histoire des jeunes en Occident, Tome 2, L'époque contemporaine*, Paris, Seuil, 1996.

Pignot Manon (dir.), *L'enfant-soldat, XIX^e-XXI^e siècle, une approche critique*, Paris, A. Colin, 2012.

Quincy-Lefebvre Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile 1880-fin des années trente*, Paris, Economica, 1997.

Histoire de l'Europe : Le cours portera sur l'histoire de l'intégration européenne des années 1950 à nos jours.

Les grands mouvements de la construction européenne (élargissement, approfondissement) seront étudiés en s'interrogeant sur les rôles des acteurs (Etats, peuples, institutions sui generis, etc.) et les questions qu'ils posent, règlent ou créent.

Enseignant : Yves DENECHERE

Bibliographie :

BITSCH Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Editions Complexe, 1999 et rééditions.

BOSSUAT Gérard, *Les fondateurs de l'Europe*, Paris, Belin, 2001 et plusieurs rééditions.

DENECHERE Yves et VINCENT Marie-Bénédicte (dir.), *Vivre et construire l'Europe à l'échelle territoriale de 1945 à nos jours*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2010.

SCHIRMANN Sylvain (dir.), *Quelles architectures pour quelle Europe ? Des projets d'une Europe unie à l'Union européenne (1945-1992)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, Euroclio, 2011.

Géographie des territoires : Des renseignements seront fournis à la rentrée.

Dossier de recherche : L'objectif général est de faire découvrir aux étudiants le travail de la recherche par le contact le plus direct possible avec des sources (écrites, audiovisuelles, archéologiques...).

Au semestre 6, les mêmes groupes qu'au semestre 5 poursuivent leur apprentissage de la recherche en construisant un dossier sur leur sujet qui présente l'état des sources disponibles, leurs natures, les problématiques qu'ils ont forgées. Ce dossier est évalué à l'écrit et à l'oral.

Enseignant : Didier BOISSON

UEF 62 Fondamentaux de lettres

Littérature du XIX^{ème} siècle : Étude d'une thématique à partir de l'analyse de plusieurs œuvres emblématiques du XIX^e siècle, appartenant à des genres littéraires différents.

La mélancolie ou le mal du siècle : La mélancolie est un thème majeur de la littérature tout au long du XIX^e siècle. Le spleen et le pessimisme fin-de-siècle en sont les avatars. Le cours s'attachera à dresser un panorama de l'évolution de ce thème à partir d'extraits d'œuvres romanesques, théâtrales et poétiques du XIX^e siècle (des polys seront distribués lors des séances). Les TD, centrés sur quatre œuvres en particulier (à lire dans leur intégralité par les étudiants), viseront à renforcer la maîtrise de l'explication linéaire et de la dissertation.

Enseignante : Cécile Meynard

Œuvres spécifiques sur lesquelles porteront les TD (Ces éditions sont conseillées, mais d'autres éditions seront acceptées):

François-René de Chateaubriand, *René* (Livre de poche).

Victor Hugo, *Ruy Blas* (Folio Gallimard)

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal* (Le Livre de Poche)

Joris-Karl Huysmans, *À rebours* (Folio)

Lectures complémentaires souhaitables :

Chateaubriand, *René*. Lamartine, *Méditations poétiques*. Vigny, *Chatterton*. Fromentin, *Dominique*. Verlaine, *Poèmes saturniens*.

Une bibliographie critique sera proposée au début du cours.

Littérature du Moyen Âge : Étude d'un corpus littéraire des XII^e et XIII^e siècles. Seront évoqués la question des sources (poétiques ou narratives) et des substrats du corpus tristanien, l'intertexte, la dimension fragmentaire des récits (longs et brefs), les différentes versions de l'histoire mêlant épopée et lyrisme, expression tragique et courtoise, incarnant le mythe de l'amour impossible, différentes thématiques comme la navigation, le voyage sur terre et mer, ainsi que les ressorts de la narration : paroles et secrets, serments, confidences et aveux, ou encore le travestissement, le déguisement et le masquage. L'approche visera la maîtrise de la dissertation générale sur une œuvre au programme.

Enseignante : Frédérique Le Nan

Bibliographie : *Tristan et Iseut. Les poèmes français. La saga norroise*, textes originaux et intégraux présentés, traduits et commentés par Daniel Lacroix et Philippe Walter, Le Livre de Poche, coll. Lettres gothiques, 1989.

Littérature du XVI^{ème} siècle : Étude d'une thématique et d'un genre littéraires à partir de l'analyse développée d'une ou plusieurs œuvres emblématiques du XVI^e siècle.

Enseignant : Luce Albert

Le programme et la bibliographie seront proposés à la rentrée.

Langue française : Éléments de stylistique.

Enseignant : *Enseignant* : Pauline Bruley

Bibliographie :

Michèle Aquien et Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, La Pochothèque, 1996.

Jacques Dürrenmatt, *Stylistique de la poésie*, Belin, 2005

Catherine Fromilhague, Anne Sancier-Chateau, *Introduction à l'analyse stylistique*, Armand Colin, 2016.

Anne Herschberg-Pierrot, *Stylistique de la prose*, Belin, 1993.

Histoire littéraire du XX^e siècle : Connaissance de la vie intellectuelle et littéraire du XX^e siècle. Découverte de la littérature de ce siècle *via* un panorama chronologique des principaux genres littéraires.

On examinera dans ce cours les multiples dimensions et la fécondité des crises qui ont affecté, au long du XX^e siècle et au début du XXI^e, la conception et la pratique de la littérature.

Enseignante : Carole Auroy

Bibliographie :

Denis Labouret, *Histoire de la littérature française des XX^e et XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2018.

Théorie littéraire : Le cours sera centré au second semestre sur la théorie des genres littéraires, et plus particulièrement sur la notion de lyrisme.

Enseignante : Carole Auroy

Bibliographie :

1. Ouvrages théoriques

Gérard Genette, *Fiction et diction*, précédé de *Introduction à l'architexte*, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 2004.

Dominique Rabaté (dir.), *Figures du sujet lyrique*, Paris, PUF, 1996.

1. Illustration littéraire

Philippe Jaccottet, *Poésie. 1946-1967*, Gallimard, coll. « Poésie », 2003.

L'ouvrage de Jaccottet sera le support de travaux personnels : il convient donc de le lire en amont du cours et d'approfondir cette lecture au fil des séances. Les ouvrages théoriques pourront être consultés en complément du photocopié distribué en cours.

Au choix :

Littérature comparée : Approfondir les questions méthodologiques abordées en L1 et en L2 ; s'interroger sur la notion de patrimoine littéraire dans un contexte international par l'étude approfondie d'une question comparatiste et d'un corpus d'œuvres littéraires et/ou artistiques.

Mythocritique des sorcières de la Réforme à nos jours :

Dans une perspective résolument transhistorique et pluriséculaire couvrant la grande modernité (du XVI^e au XXI^e siècle), ce cours interrogera les innombrables résurgences et les

transformations d'une figure culturelle et mythique majeure de l'Europe (et d'Amérique du Nord), ayant incarné sous toutes ses formes et pour toutes sortes de raisons la méchanceté au féminin. Des procédés de la diabolisation à la construction de la preuve ou de l'aveu, l'étude s'attachera aux multiples enjeux d'une criminalisation de certaines femmes à travers les contextes historiques et les grandes esthétiques de l'histoire littéraire, suivant le personnage de la sorcière mais aussi l'institution de la sorcellerie dans tous ses états. Le cours s'appuiera sur des textes classiques mais aussi sur d'autres moins connus, à commencer par ceux qu'ont écrit les femmes, en proposant un mélange pluridisciplinaire. L'objectif sera de se familiariser avec les méthodes de la mythocritique, mais plus largement de s'initier aux méthodes de la recherche sur un sujet restant largement à défricher, et de réfléchir aux croisements interdisciplinaires (en l'occurrence lettres, histoire, anthropologie, droit...) ainsi qu'aux enjeux d'une histoire littéraire et culturelle à l'échelle de plusieurs siècles. Le sujet abordé permettra d'engager des aperçus sur les études de genre.

Enseignant : Bertrand Guest

Lectures obligatoires (corpus) à s'approprier par chaque étudiant :

Le corpus sera constitué d'une anthologie d'extraits de textes variés, distribuée en cours dès le début du semestre sous la forme d'un cahier qu'il sera obligatoire de lire et de travailler régulièrement, notamment pour préparer les séances de TD. Il est malgré tout déjà possible (et même conseillé !) de lire les titres suivants :

-J. W. Goethe, *Faust. Urfaust, Faust I, Faust II*, trad. Jean Lacoste et Jacques Le Rider, Paris, Bartillat, 2009.

-J. Michelet, *La sorcière* (toutes éditions)

-Arthur Miller, *Les sorcières de Salem*, adapt. Marcel Aymé, Paris, R. Laffont, 2010.

Quelques références théoriques et historiques pour commencer :

-Candace Savage, *Sorcières*, Paris, Seuil, 2000.

-Jean-Michel Sallmann, *Les sorcières, fiancées de Satan*, Paris, Gallimard « Découvertes », 1987.

-Anna Colin (ed.), *Sorcières pourchassées, assumées, puissantes, queer hunted, appropriated, empowered, queered*, Paris, Ed. B42, 2013.

ou

Grec, textes et traductions : Entraînement à la pratique de la lecture et de la traduction de textes grecs (prose et poésie). Perfectionnement et consolidation des connaissances dans les domaines de la langue et du vocabulaire, par la pratique d'exercices de traduction et d'assimilation.

Compétences visées : Acquérir des compétences dans les domaines de l'analyse d'une phrase, de la morphologie et du vocabulaire ; consolider ses compétences dans les domaines de la lecture et de la traduction de tout texte grec, en fonction de sa forme, de son genre et de son époque. Acquérir des compétences dans les domaines de la lecture, de la traduction et du commentaire de tout texte grec, en fonction de sa forme, de son genre et de son époque.

Enseignant : Laurent Gourmelen

Bibliographie : *Hermaion. Initiation au grec ancien*, J.-V. Vernhes, Edition complète, Editions Ophrys, 2003

UEF 62 Parcours au choix

HumEns :

Latin : Le CM et le TD poursuivent l'approfondissement des connaissances linguistiques et culturelles en abordant une nouvelle œuvre suivie (CM) et un nouveau genre littéraire (TD) de la latinité classique et impériale. L'objectif est la poursuite de l'acquisition des mécanismes de

traduction du latin. Les étudiants doivent acquérir des compétences dans l'étude des textes latins en fonction de leur forme, de leur genre et de leur époque. Le CM proposera l'étude des *Lettres* de Pline le Jeune et le TD portera sur un recueil de textes des poètes élégiaques. Les textes et documents seront fournis par l'enseignante. En complément, chaque cours fera l'objet de lectures complémentaires (voir bibliographie ci-dessous).

Enseignante : Emmanuelle Dufouleur

Bibliographie :

Catherine Salles, *Lire à Rome*, Petite bibliothèque Payot, 2010. (Lecture complémentaire pour le CM).

Paul Veyne, *L'élégie érotique romaine*, Seuil, 1983. (Lecture complémentaire pour le TD).

Au choix

Histoire de la langue : Le cours poursuivra et approfondira les connaissances de langue médiévale abordées au S5.

Enseignante : Élisabeth Pinto-Mathieu

Bibliographie :

Même ouvrage au programme qu'au S5, *Fabliaux érotiques*, éd. Luciano Rossi, collection Lettres Gothiques, Le Livre de Poche, 1993, 544 pages. Ouvrage bilingue. ISBN : 2253060011.

ou

Langue grecque : Perfectionnement et consolidation des connaissances dans les domaines de la langue et du vocabulaire, par la pratique d'exercices de traduction et d'assimilation, ainsi que par la lecture de textes grecs.

Compétences visées : Acquérir des compétences dans les domaines de l'analyse de phrases, de la morphologie, du vocabulaire et de l'étymologie ; consolider ses compétences dans les domaines de la lecture, de la traduction et du commentaire de textes grecs.

Enseignant : Laurent Gourmelen

Bibliographie :

Hermaion. Initiation au grec ancien, J.-V. Vernhes, Edition complète, Editions Ophrys, 2003

EdiCom

Fondements du monde contemporain - 2 : Étude des fondements idéologiques, intellectuels et culturels du monde d'aujourd'hui. Archéologie des concepts et des débats contemporains. Présentation de grandes œuvres de référence pour le mouvement des idées.

Enseignante : Mathilde Bataillé

Le monde du Web : Présentation des spécificités du monde du Web. Étude de l'histoire des réseaux, des origines à nos jours.

Enseignant(e) : sera présenté(e) à la rentrée.

Perspectives interculturelles : Le cours abordera les facteurs constitutifs du dialogue des cultures et proposera une réflexion sur les possibilités et les difficultés des échanges intellectuels, artistiques et littéraires dans le contexte d'un monde globalisé.

Enseignante : Anne-Rachel Hermetet

Bibliographie : Les textes étudiés seront fournis en cours.

Langue et certification

Langue vivante (LV) : Voir semestre 5.

UEP 5 Pré-professionnalisation et préparation à la recherche

2 cours au choix

Stage de 70h.

Obligation de stage en licence

A partir de la rentrée 2015, chaque étudiant.e inscrit.e dans un cursus de licence de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines devra avoir effectué un stage (ou plusieurs) d'une durée cumulée de dix jours ouvrés minimum (ou 70 heures) **au cours des années de L2 ou de L3** de la licence pour valider le grade de licence.

Un.e étudiant.e sous statut salarié dont l'activité est en lien avec les objectifs de formation peut bénéficier d'une évaluation de cette activité sous réserve d'obtenir au préalable l'accord du responsable des stages de la formation dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e.

On accordera la priorité aux stages en continu, mais on pourra aussi envisager la possibilité de stages filés une journée par semaine. A cet effet, une convention de stage sera délivrée par la composante, après demande sur IpOline <http://ipoline.univ-angers.fr>

L'objectif de ce stage est de permettre la découverte d'une pratique professionnelle en lien avec la formation et l'amorce d'une réflexion sur l'adéquation avec le projet personnel de l'étudiant.e.

Si vous envisagez de partir en Erasmus (ou tout autre type d'échange) en L3, il vous est conseillé de réaliser ce stage dès la L2.

La procédure pour obtenir une convention de stage est la suivante : (Merci de prévoir un minimum de **deux semaines** avant le début du stage) :

1. rendez-vous sur votre ENT → à l'onglet "insertion pro/stage" → stage → commencez votre saisie → connexion à Ipoline avec vos identifiants universitaires
2. remplissez le formulaire en ligne et téléchargez votre attestation d'assurance en responsabilité civile (obligatoire), puis validez
3. l'enseignant référent sélectionné sera averti par mail qu'une demande de stage est en attente de validation
4. dès que l'enseignant a validé, le bureau des stages est averti qu'une demande de convention est en attente d'édition. Une fois éditée, la convention de stage vous sera envoyée par mail pour signature.

Important : Aucun stage ne peut commencer sans convention signée par toutes les parties. De même, aucune convention ne sera délivrée si le stage est déjà terminé.

Vous trouverez l'**attestation de fin de stage**, seul document à faire remplir par votre structure d'accueil (en fin de stage), sur le site de l'UA, onglet « Stages, mode d'emploi ». Vous ferez une copie de cette attestation que vous remettrez à votre gestionnaire (secrétariat), et conserverez l'original.

Enseignements d'ouverture optionnels (E2O)

Les enseignements optionnels sont non disciplinaires :

- Activités sportives proposées par le SUAPS
- Langues proposées dans le cadre d'Anjou Inter Langues
- Pratiques culturelles proposées par l'Université d'Angers
- Engagements étudiants accompagnés par l'Université d'Angers

Pour plus d'information : <http://www.univ-angers.fr/fr/vous-etes/etudiant-e/enseignements-d-ouverture-optionnels.html>

Activités sportives	SUAPS 23 disciplines, dont 6 à Cholet et 1 à Saumur	Activités proposées au semestre Attention multiples créneaux dans la semaine, vérifier la compatibilité avec votre emploi du temps
Langues	Anjou Inter Langues 7 Langues sur 2 niveaux différents	Activités proposées à l'année Attention multiples créneaux dans la semaine, vérifier la compatibilité avec votre emploi du temps. Il est aussi possible de voir avec vos enseignants si un changement de TD est possible
	CELFE 2 ateliers de renforcement en français à destination des étudiants étrangers	Activités proposées au semestre.
Culture	Orchestre, Théâtre, Fanfare... 8 activités, dont 1 à Cholet	Activités proposées à l'année pour la majorité
Engagements	18 activités pour se mettre au service des autres, préparer son insertion professionnelle ...	Activités au semestre ou à l'année (consulter les fiches individuelles) Horaire préférentiel le jeudi après-midi (consulter les fiches individuelles)

- Possibilité de valider deux E2O sur le cycle licence/double licence :
 - Un E2O en fin de 2^{ème} année
 - Un E2O en fin de 3^{ème} année
- Evaluation des E2O :
 - En contrôle continu ou sur projet. Consulter la fiche de l'E2O envisagée.
 - Evaluation sous la forme validé / non validé
- Pas possible de valider 2 fois le même E2O

E2O est optionnel : pas nécessaire pour valider l'année ni la licence mais donne des points de bonus :

- 0,5 points à la moyenne de l'année
- Quelle que soit l'année et la licence concernée
- Maximum : 2 x 0,5 pts sur la Licence
- 2 ECTS supplémentaires dans l'Annexe Descriptive du Diplôme :
 - 2 crédits au-delà des 60 de l'année ;
 - Les crédits ne permettent pas de compensation
 - Maximum 4 ECTS supplémentaires sur la Licence

Planning 2019/2020

- **Semestre impair :**
 - **Inscriptions : 23/09 au 29/09**
 - **Cours: 30/09 au 20/12**
- **Semestre pair :**
 - **Inscription : 20/01 au 26/01**
 - **Cours : 27/01 au 10/04**

Modalités de contrôle des connaissances

Règles communes de contrôle des connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 1er juillet 2019

NIVEAU L

Les articles mentionnés font référence aux articles de l'arrêté du **30 juillet 2018** relatif au diplôme national de licence.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite par semestre.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau L est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études.

Un redoublement par année de formation est de droit. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation.

Modes de Contrôle (article 11)

(...) Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Elle accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages et doit donc donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour :

1° Permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant ;

2° Respecter le principe de seconde chance mentionné à l'article 12.

Les établissements précisent, dans la définition des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les unités d'enseignement ou les blocs de connaissances et de compétences qui relèvent de cette modalité d'évaluation. Pour accompagner la progression de l'étudiant et permettre des remédiations entre les évaluations, l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée. Ces évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre. Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 %.

Lorsque l'élément constitutif est évalué uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de l'élément constitutif est inférieur à 13 heures, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Une synthèse des 3 modes d'évaluation possibles des éléments constitutifs est présentée ci-après.

Les MCC particulières de chaque mention indiqueront donc, pour chaque évaluation, la nature de celle-ci (écrit/oral), la durée et le poids respectif de chaque épreuve.

Validation – capitalisation – compensation (articles 13 à 16)

Il n'existe pas de note éliminatoire sur le niveau L.

La capitalisation est le processus qui permet à l'étudiant de conserver un élément constitutif, une unité d'enseignement ou un semestre auquel il a obtenu la moyenne.

- Un **élément constitutif** correspond préférentiellement à une matière. Une unité d'enseignement (UE) est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs regroupés pour leur cohérence.

Un élément constitutif est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un élément constitutif donne lieu à l'acquisition d'ECTS.

- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients.

Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini. Elle peut être transférable dans un autre parcours, sous réserve de l'acceptation de l'équipe pédagogique et de compatibilité avec le parcours envisagé.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

- Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Pour le calcul de la moyenne semestrielle, les UE sont affectées de coefficients proportionnels aux ECTS et varient dans une proportion de 1 à 5.

Un semestre acquis est capitalisé et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (L1, L2, L3) pour permettre l'obtention de l'année L1, L2 et /ou L3.

- Une **année** est validée **dès la première session des deux semestres** dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10.

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'EC, entre les différentes épreuves
- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;

- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année L1, L2, L3, entre les deux semestres la composant dès la première session

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs).

Sessions (articles 11 et 17)

Trois types de session peuvent être organisés en fonction des modalités arrêtées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation des formations :

- **session initiale (session 1)** : Il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.
- **session de remplacement** : il s'agit d'une session d'examen ouverte aux étudiants qui ont une absence ou plusieurs absences justifiées à des épreuves de contrôle continu. **Elle est organisée, dans la mesure du possible, lorsque l'évaluation est en contrôle continu.** Cette session est antérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).
- **session de rattrapage (session 2)** : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session. Cette session est postérieure aux jurys de délibération de session initiale (session 1).

La note attribuée en session de rattrapage à un EC est la meilleure des deux notes de cet EC entre la session initiale et la session de rattrapage :

Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Si l'étudiant ne se présente pas à la session de rattrapage, la note de session 1 est conservée.

Les étudiants en périodes d'étude à l'étranger bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée :

- Dans la mesure du possible, l'étudiant est invité à passer la seconde session dans le pays d'accueil. L'étudiant doit se renseigner sur l'existence, les modalités et le calendrier de cette seconde session dans le pays d'accueil.
- Si la première solution n'est pas applicable, l'étudiant peut se présenter aux épreuves de seconde session organisées à l'UA. Les épreuves seront les mêmes que pour les étudiants restés à Angers.
- Si aucune des solutions précédentes n'est applicable, il est proposé une évaluation de substitution qui peut prendre la forme de la remise d'un travail particulier ou d'un oral.

Réorientation

Un dispositif de réorientation, à l'issue du premier semestre du L1 est organisé, avec entretien si nécessaire entre l'étudiant et la commission de réorientation.

Progression

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'étude suivante (de son parcours) dès lors qu'il a validé la ou les années précédentes:

- l'étudiant qui a validé sa L1 (60 ECTS) s'inscrit administrativement en L2
- l'étudiant qui a validé sa L1 et sa L2 (120 ECTS) s'inscrit administrativement en L3

Cas particuliers :

L'étudiant, qui a validé un semestre d'une année d'étude et à qui il ne manque que 12 crédits ECTS dans le semestre non validé (soit 48 crédits validés sur l'ensemble de l'année d'étude), est autorisé à s'inscrire administrativement dans l'année supérieure sur décision du jury et doit s'inscrire dans l'année non validée.

Dans ce cas particulier, l'acquittement des droits portera sur une seule année.

En cas de décision défavorable, le président du jury devra, après les délibérations, avoir un entretien avec l'étudiant pour lui expliquer la décision du jury.

Jury (article 18)

Un jury est nommé par année d'études (L1, L2, L3). Il se réunit à l'issue de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC et des UE, la validation des semestres en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Au semestre pair (semestre 2, semestre 4 et semestre 6), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme le cas échéant.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation provisoire de réussite de diplôme (DEUG ou Licence) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme final de Licence

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé les trois années L1, L2 et L3. Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation de la L1 et de la L2 (soit 120 ECTS) entraîne de droit l'obtention du DEUG.

Le diplôme est édité sur demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Les règles de compensation sont les mêmes que celles précisées plus haut.

Mentions de réussite

Les conditions de délivrance des mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.
- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG.

Inscription par transfert (article 13)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Dans le cadre d'un changement d'établissement pour une même formation, les crédits délivrés dans l'université d'origine sont définitivement acquis et l'étudiant valide seulement le nombre de crédits qui lui manque pour l'obtention du diplôme.

Inscription par validation d'acquis, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle des connaissances est défini dans la charte des examens.

Pour toute absence en session de rattrapage, la moyenne sera calculée avec une note de zéro à l'épreuve mais l'absence sera affichée sur le relevé de notes.

Dans le cadre des E2O, une absence injustifiée (due à une absence injustifiée, non remise de travaux...) sera remplacée par un zéro sur Apogée.

Trois modes d'évaluation des éléments constitutifs

	Session initiale (Session 1)					Session de rattrapage (Session 2)			
	Assidus		Dispensé Assiduité (DA)		Session de Remplacement si possible	Assidus		Dispensé Assiduité (DA)	
Mode d'évaluation	CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral		CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral
	CC + CT	Ecrit ou oral	CT	écrit ou oral	Uniquement pour les absences justifiées aux CC	CC reporté + CT	écrit ou oral	CT	écrit ou oral
						CT			
	CC		CT	écrit ou oral	Uniquement pour les absences justifiées aux CC	CC reporté		CT	écrit ou oral
						CT			

Précisions pour les CC :

- Moyenne de 2 notes minimum
- Un rapport variant de 1 à 2 maximum entre les évaluations
- Si EC <13h, 1 note suffit

Organisation des examens

CHARTE DES EXAMENS

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances, définies conformément :

- à l'article L613-1 du Code de l'Education,
- à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,
- à l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de Master

réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université d'Angers.

Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, par voie d'affichage au plus tard un mois après le début des enseignements, et ne peuvent être modifiées en cours d'année, y compris entre les deux sessions (circulaire ministérielle du 1er mars 2000).

Une plaquette reprenant les programmes, les modalités de contrôles des connaissances et le règlement des examens est remise à chaque étudiant au plus tard un mois avant le début de la première session, c'est pourquoi, il est impératif que les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances remis aux étudiants soient déposés dans les services de scolarité des composantes et à la Direction des enseignements et de la vie étudiante.

Les dispositions ci-dessous s'appliquent également au parcours de PluriPASS, sauf dispositions contraires ou spécifiques prévues par la réglementation de ce dernier.

ORGANISATION DES EXAMENS

1) SESSIONS D'EXAMENS

- Une période de cinq jours pouvant englober vacances, week-end et jours fériés (avec suspension des cours, TD, TP et stages), permettant de réviser, est fixée avant chaque période d'examens. La CFVU devra veiller à ce que les examens de janvier ne débutent pas avant le 3 janvier.

2) CONVOCATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS

- La convocation aux épreuves écrites et orales des examens sera réalisée par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet. Le délai entre la date d'affichage et la première date d'épreuve de l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à deux semaines, hors vacances universitaires pour les examens de première session.

Pour les oraux, les convocations doivent être faites par heure ou demi-journée.

- Cette convocation comporte au regard du libellé de chaque épreuve de l'examen, l'indication de la date, de l'heure, du lieu et les documents et matériels autorisés. En tout état de cause, une convocation individuelle doit être envoyée, au moment de l'affichage, aux étudiants dispensés d'assiduité. En cas de changement d'adresse, il appartient à ces derniers de le signaler au service des examens.
- La date du début des épreuves de la seconde session est affichée dès que possible dans l'ENT des étudiants.

3) PRÉPARATION DES EXAMENS

☞ Rôle de l'enseignant responsable du sujet :

(est responsable du sujet, l'enseignant responsable de l'unité correspondante)

- Il est responsable de la forme, de la nature, du contenu et de la remise du sujet au service des examens.
- Il respecte les directives fixées par l'administration de sa composante (en particulier pour les dates de remise des sujets).
- Il est libre d'indiquer un barème de notation et de proposer plusieurs sujets au choix, en veillant bien à l'égalité entre tous les étudiants.
- Il précise sur le sujet et au responsable des convocations, les documents (dictionnaire...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que le nom, la durée et la session de l'épreuve. En l'absence d'indication aucun document, ni matériel, n'est autorisé.
- Il est tenu d'être présent sur les lieux de l'examen pendant toute l'épreuve ou d'être joignable.

☞ Rôle des services administratifs

- Ils préparent les calendriers d'examen en coordination avec le Président du jury.
- Ils préparent les sujets d'examens à partir des documents remis par les enseignants
- Ils fournissent la liste d'émargement.
- Ils organisent la préparation des salles d'examens et vérifient le bon état de la salle et du matériel.
- Ils attribuent une place numérotée à chaque étudiant.

- Ils mettent en œuvre les dispositions nécessaires et adaptées aux étudiants handicapés.
- Ils convoquent les surveillants des épreuves, sous la responsabilité du directeur de composante.

DÉROULEMENT DES EXAMENS

1) L'ÉTUDIANT FACE A L'EXAMEN

- L'étudiant doit :

- ☞ Etre toujours en possession de sa carte d'étudiant. A défaut, il doit justifier de son identité à l'aide d'un document original comprenant une photo.
- ☞ Composer seul (sauf disposition contraire).
- ☞ N'utiliser que les documents et matériels autorisés identifiés par la convocation.
- ☞ Attendre impérativement la fin de la première heure de composition (ou la fin de la première demi-heure pour une épreuve d'une heure) pour pouvoir quitter momentanément ou définitivement la salle (même si l'étudiant rend copie blanche).
- ☞ Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen.
- ☞ Eteindre son téléphone portable, ainsi que tout objet connecté (montre, tablette...) et les déposer dans son sac à l'entrée de la salle.
- ☞ Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.
- ☞ Rendre sa copie et émarger avant de sortir de la salle d'examen.

- Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps supplémentaire de composition ou de toute autre disposition spéciale, organisée par le relais handicap de l'Université, après décision du S.U.M.P.P.S. dans le respect des textes réglementaires (circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006). Les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps doivent disposer d'une heure de pause déjeuner entre la dernière épreuve du matin et la première épreuve de l'après-midi.

- Pour l'anonymat des copies : les copies des épreuves écrites des examens de la première et de la deuxième session sont rendues anonymes. L'étudiant ne doit apposer aucun signe distinctif sur sa copie. Sont exclus du champ de cette disposition les épreuves de contrôle continu, de TP, TD, rapports de stage, mémoires de recherche, dossiers de travail.

2) SURVEILLANCE DES SALLES D'EXAMENS

- Les surveillances des salles d'examen peuvent être assurées par des enseignants ou des personnes extérieures recrutées pour cette mission. Dans tous les cas, l'enseignant responsable du sujet doit être présent dans la salle ou immédiatement joignable le premier quart d'heure de l'épreuve.

- Il convient de faire composer dans une même salle uniquement des épreuves d'examen de même durée.
- L'information est donnée aux surveillants des conditions particulières dont bénéficient certains étudiants (ERASMUS, handicapés...). S'ils sont dans une salle à part, les étudiants doivent recevoir les mêmes informations que celles données aux autres étudiants au début et en cours d'épreuve.
- La salle comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un, sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen). Il faut prévoir obligatoirement trois surveillants entre quatre-vingt et cent cinquante étudiants, quatre surveillants entre cent cinquante et deux cent cinquante, cinq surveillants au-delà de deux cent cinquante étudiants présents dans le même lieu.
- Pour les épreuves orales, au cas où l'examineur serait seul avec l'étudiant, il doit dans la mesure du possible tenir les portes de la salle ouvertes. Un temps de préparation d'au moins dix minutes doit être laissé à l'étudiant.

Autres obligations des surveillants :

- Etre présents dans la salle d'examen quinze minutes au moins avant le début de l'épreuve.
- Vérifier la préparation matérielle de la salle.
- Vérifier l'identité des candidats à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs, après examen des cartes d'étudiant. En cas d'absence de pièce d'identité, il fera cette vérification dès la fin de l'épreuve.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'examen (tous les téléphones portables doivent être éteints).
- Respecter les règles particulières fixées par les composantes.
- Faire signer la feuille de présence.
- Vérifier que chaque étudiant rend bien sa copie (émarge si nécessaire dans le cas notamment où la durée de l'épreuve ne permettrait pas une vérification pendant l'épreuve) et compter les copies avant de quitter la salle.
- Ne pas fumer dans la salle et les locaux des examens.

3) ACCÈS DES CANDIDATS AUX SALLES D'EXAMENS

- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus d'une demi-heure après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Cette disposition ne s'applique pas aux épreuves de concours. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat arrivé en retard. De plus, la mention du retard et des circonstances seront portés sur le procès-verbal de l'examen.
- Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle avant la fin de la première heure, ou la fin de la première demi-heure en cas d'épreuve d'une heure, même s'il rend une copie blanche.

- Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'un par un.

4) ÉTABLISSEMENT DU PROCES-VERBAL D'EXAMEN

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement :

☞ Remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figure en particulier :

- Le nombre d'étudiants présents, présents non-inscrits, absents.
- Le nombre de copies remises.
- Les observations ou incidents constatés pendant l'examen.

☞ Remettre au service des examens :

- Le procès-verbal renseigné, signé (par les surveillants).
- La liste d'appel et d'émargement.
- Les copies d'examen.

5) CONTRÔLE CONTINU

- Un contrôle continu est organisé selon les modalités du contrôle des connaissances adoptées par la CFVU de l'Université. Ce contrôle continu doit avoir lieu prioritairement au cours de séances de T.P., T.D. Les étudiants doivent être avertis au début de l'année des modalités pratiques de ce contrôle. Lorsqu'une matière est évaluée uniquement en contrôle continu, celui-ci est composé d'au minimum deux évaluations. Si le volume horaire de la matière est inférieur à 13h, l'évaluation peut prendre la forme d'un contrôle unique.
- Dans le cas de contrôle continu « massé », la surveillance de l'épreuve s'effectue dans les mêmes conditions que pour les contrôles terminaux.

6) RÉDACTION D'UN MÉMOIRE, RAPPORT OU DOSSIER...

L'étudiant doit prendre conscience que le plagiat est une fraude aux examens et passible de sanction disciplinaire. L'étudiant est tenu d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de tous ses rapports, mémoires ou dossiers.

L'engagement de non plagiat est libellé ainsi :

Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire. Signature :

ABSENCE

- Tout document permettant de justifier une absence à un examen écrit ou oral ou à un contrôle continu doit être déposé dans les huit jours (y compris samedi et dimanche) qui suivent l'épreuve auprès du service des examens de la composante. Après ce délai la justification ne sera pas prise en compte et l'absence sera considérée comme injustifiée.

Dans tous les cas, l'étudiant doit prévenir le plus rapidement possible sa scolarité soit par un appel téléphonique soit par mail.

- Les éléments retenus pour justifier une absence sont les convocations à un examen y compris pour le permis de conduire, les certificats médicaux et les certificats de décès. Les convocations à un entretien professionnel ou à des cours de conduite ne permettent pas de justifier une absence. Pour les étudiants étrangers, les convocations à l'OFII ou à la préfecture permettent de justifier une absence ;
- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif au service des examens dans les huit jours (y compris samedi et dimanche) et prévenir l'enseignant. Si la justification est acceptée, l'étudiant pourra selon les cas être dispensé de l'épreuve ou se voir offrir une épreuve de remplacement. Une liste d'émargement manuelle doit être établie et remise au Service des Examens. En dernier recours, l'étudiant pourra être convoqué à l'examen terminal destiné aux étudiants dispensés d'assiduité.
- Pour toute absence (justifiée ou non) en examen terminal oral ou écrit de session initiale (session 1), l'étudiant sera convoqué en session de rattrapage (session 2).
- Pour toute absence (justifiée ou non) en session de rattrapage, la moyenne sera calculée avec une note de zéro à l'épreuve mais l'absence sera affichée dans le relevé de notes.
- Dans trois cas : décès d'un proche (conjoint, ascendant ou descendant, frères et sœurs), accident grave, hospitalisation, des épreuves de rattrapage seront obligatoirement organisées après la seconde session.

VALIDATION ET RÉSULTATS

1) TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES NOTES

- Chaque correcteur et examinateur devra transmettre les notes des épreuves se déroulant sous forme de contrôles continus et par des examens terminaux au Service des Examens, dans un délai fixé par l'administration, en accord avec le Président du jury, afin de permettre à ce dernier de préparer les délibérations.

- Le report des notes sur le procès-verbal et la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du Président du jury aidé par le secrétariat chargé des examens.
- Le Président du jury doit veiller à ce qu'un délai raisonnable soit laissé aux correcteurs.

2) DÉLIBÉRATION DU JURY

Modalités de désignation et composition :

- Tous les enseignants intervenant dans la formation peuvent assister au jury mais n'ont voix délibérative qu'uniquement les membres du jury désignés par le président de l'université. En effet la désignation du jury relève de la compétence du Président de l'Université.
- Un jury est constitué au maximum de 16 personnes pour la licence et de 10 personnes pour le master:
enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs participant à la formation et des intervenants extérieurs. Le jury de licence professionnelle est composé pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. La présence au jury est obligatoire et toute absence doit être motivée même si le quorum est respecté.
- Le jury peut délibérer malgré l'absence de certains membres sous réserve de respecter le quorum de 8 membres, dont au moins 4 enseignants-chercheurs ou enseignants pour la licence et un quorum de 5 membres dont au moins 3 enseignants-chercheurs ou enseignants pour le master.

- ☞ Une convocation est envoyée par le Président du jury précisant la date et le lieu de la délibération.
- ☞ Le nom du Président, la composition du jury et la date d'affichage des résultats sont communiqués aux étudiants par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves (circulaire du 1er mars 2000).
- ☞ La participation au jury fait partie des obligations de tous les enseignants.
- ☞ Le jury doit pouvoir disposer de l'ensemble des notes aux UE et aux matières.

- le président de jury doit être le même pour toute la mention d'un diplôme.

Rôle :

- En Licence et Master, un jury semestriel (composé selon les modalités ci-dessus) délibère à l'issue de chaque session de chaque semestre à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves de contrôle continu et aux examens terminaux de chaque semestre.
- En L2, un jury délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de DEUG (dans le cas où un étudiant en aurait expressément fait la demande).

- En L3, un jury délibère sur l'attribution du diplôme de licence en fin de semestre 6 et éventuellement en fin de semestre 5 pour les étudiants redoublants. Les jurys seront alors identiques aux jurys des semestres correspondants.

Les jurys de 2^{de} session des semestres 2 et 4 pourront délibérer sur les résultats de l'année (respectivement, L1 et L2).

- En M1, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme intermédiaire de Maîtrise à la demande de l'étudiant.
- En M2, un jury d'année délibère sur l'attribution du diplôme de Master et décide d'un redoublement éventuel.
- Seuls les jurys pourront procéder aux modifications de notes, nécessaires à l'admission des candidats.

3) COMMUNICATION DES RÉSULTATS ET CONTENTIEUX

(ARRÊTÉ DU 9 AVRIL 1997)

- La liste des reçus au semestre et au diplôme est communiquée par voie d'affichage. Les relevés de notes sont désormais prioritairement accessibles sur l'ENT de l'étudiant. Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies. Ce dispositif ne concerne pas les concours.
- Au cours de la délibération, le Président du jury établit un calendrier de consultation des copies, dossiers et mémoires. Le calendrier est affiché au moment des résultats semestriels, pour permettre aux étudiants de consulter leur copie d'examen en présence des correcteurs ou du responsable de l'épreuve ou du Président du jury. Les copies sont ensuite confiées au service des examens de la composante, pour les archivages réglementaires.
- A l'issue de la délibération, les membres du jury signent le procès-verbal.
- Les étudiants peuvent :
 - ☞ avoir un entretien avec un enseignant et/ou le Président du jury.
 - ☞ demander, à leurs frais, une reproduction de leur copie.
- Le Président du jury reçoit les contestations de résultats ou les demandes de rectification de note après l'affichage des résultats, par écrit et dans un délai de deux mois. Il peut modifier les notes erronées suite à des erreurs matérielles de transcription. Toute autre modification nécessite une nouvelle réunion du jury dans la composition identique qu'il lui appartient de convoquer dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un concours, ou de la délivrance d'un diplôme avec classement, cette nouvelle réunion est obligatoire pour toute modification.
- Toute attestation de réussite à un diplôme devra être établie et délivrée par le Service des Examens trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande.

- Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai inférieur à 6 mois (circulaire ministérielle n° 2000-033 du 1er mars 2000).

FRAUDES AUX EXAMENS

1) PRÉVENTION DES FRAUDES

- Au début de l'épreuve, les surveillants veillent au respect des consignes relatives à la discipline de l'examen : interdiction de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve, de garder un téléphone portable allumé dans la salle d'examen, de conserver auprès d'eux, cartables, sacs, pochettes, documents divers (ils doivent être déposés à l'entrée de la salle).
- Les surveillants sont invités à rappeler aux étudiants que toute fraude ou tentative de fraude commise dans une épreuve peut entraîner pour l'étudiant concerné la traduction devant la section disciplinaire de l'Université qui peut prononcer la nullité de l'épreuve, d'un groupe d'épreuves ou de la session. Il peut être aussi l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.
- La détention d'un téléphone portable lors d'un examen est en soi constitutif d'une fraude passible d'une sanction disciplinaire, même si ce dernier est utilisé comme horloge ou calculatrice.

2) PROCÉDURE A RESPECTER EN CAS DE FLAGRANT DÉLIT DE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE PAR LE SURVEILLANT

Suivant l'article R811-10 du code de l'éducation, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur, des mesures doivent être prises :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
- Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par les autorités compétentes mentionnées aux articles 1er et 3 du décret n°85-827 du 31 juillet 1985 (le Président de l'Université).

- La section disciplinaire est saisie par le Président de l'Université.

3) PROCÉDURE A RESPECTER QUAND LA SECTION DISCIPLINAIRE EST SAISIE PAR LE JURY ET L'ADMINISTRATION

- Conformément à l'article R811-13 du code de l'éducation, dans le cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal prévu à cet article, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois aucun certificat de réussite, ou de relevé de notes ne peut être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

- Si l'examen comporte un second groupe d'épreuves, les candidats sont admis à y participer si leurs résultats le permettent, tant que la commission disciplinaire n'a pas statué.

- Cela signifie que le jury ne peut prendre lui-même de sanction ni même invalider une épreuve. C'est à la commission disciplinaire qu'il appartient éventuellement de le faire.

En conséquence le jury, informé de la saisie de la section disciplinaire, ne se prononce que sur l'ensemble des résultats soumis à sa délibération (l'épreuve incriminée ayant été corrigée et notée). La notification de sa décision est suspendue jusqu'à la décision de la section disciplinaire.

- En cas de sanction, conduisant au minimum et automatiquement à la nullité de l'épreuve, une nouvelle délibération du jury portant sur les résultats obtenus par l'intéressé, devra être provoquée.

4) PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

☞ L'instruction : une commission (formée de deux enseignants et un étudiant) est chargée d'établir les faits par tous les moyens qu'elle juge propre à l'éclairer. Elle doit convoquer l'intéressé qui peut se faire accompagner de son défenseur, afin d'entendre ses observations. Dans cette phase, la commission peut solliciter tous les témoignages. La commission établit un rapport transmis au Président de la section.

☞ Le jugement: une formation de jugement composée de 6 enseignants et de 6 étudiants se réunit pour décider de la sanction. De nouveau, l'intéressé est entendu, accompagné du défenseur de son choix ainsi que les témoins éventuels. La commission délibère et met au vote la sanction qui doit être approuvée à bulletin secret à la majorité des présents.

Les sanctions applicables sont :

- l'avertissement

- le blâme

- l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examen.

Les notes aux unités d'enseignement ou matières, acquises en 1ère session et conservées en 2ème session sont considérées comme faisant partie des résultats de la 2ème session. Dans le cas de tentative de fraude en 2ème session et cas d'annulation de cette deuxième session; elles sont également considérées comme annulées.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les deux mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les composantes.

Charte des examens votée à la commission
Formation et Vie universitaire du 1^{er} juillet 2019

Charte anti-plagiat de l'Université d'Angers

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1^{er}

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source. Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle). La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques. Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui. Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

Charte du bon usage de la messagerie

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines. Elle a pour objectif de favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants ; combattre la pression et le stress au quotidien ; préserver le temps professionnel et privé de chacun ; améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée.

1. Evitez les mails entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires :
→ utilisez l'outil « Sendlater (envoyer plus tard) » de votre messagerie pour un envoi différé ou placez le message en attente dans vos brouillons.
2. Ne répondez pas instantanément. Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.
3. Limitez le nombre de destinataires
→ privilégiez les listes de diffusion ou adresses génériques : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés depuis votre adresse étudiante
→ ciblez la personne ressource qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)
→ évitez de répondre à tous, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.
4. Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis. Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :
→ renseignez précisément l'objet du message
→ priorisez votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « important » « pour information » « urgent » « confidentiel » « personnel »...
→ ne traiter qu'un sujet à la fois
→ précisez votre nom, votre formation et année, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité
→ utilisez une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés
→ restez vigilant sur les formules de politesse, même brèves, en début et fin de message : « Respectueusement » est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.
→ relire, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail
5. Suivez la voie hiérarchique
→ pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens : contactez votre gestionnaire de scolarité
→ pour des demandes pédagogiques: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département
→ pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement : contactez le responsable administratif
→ pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen : contactez le responsable administratif.

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Calendrier universitaire

Pour consulter le calendrier, suivre ce lien :

<https://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/faculte-des-lettres-langues-et-sciences-humaines/espace-etudiant/calendrier-universitaire-1.html>